

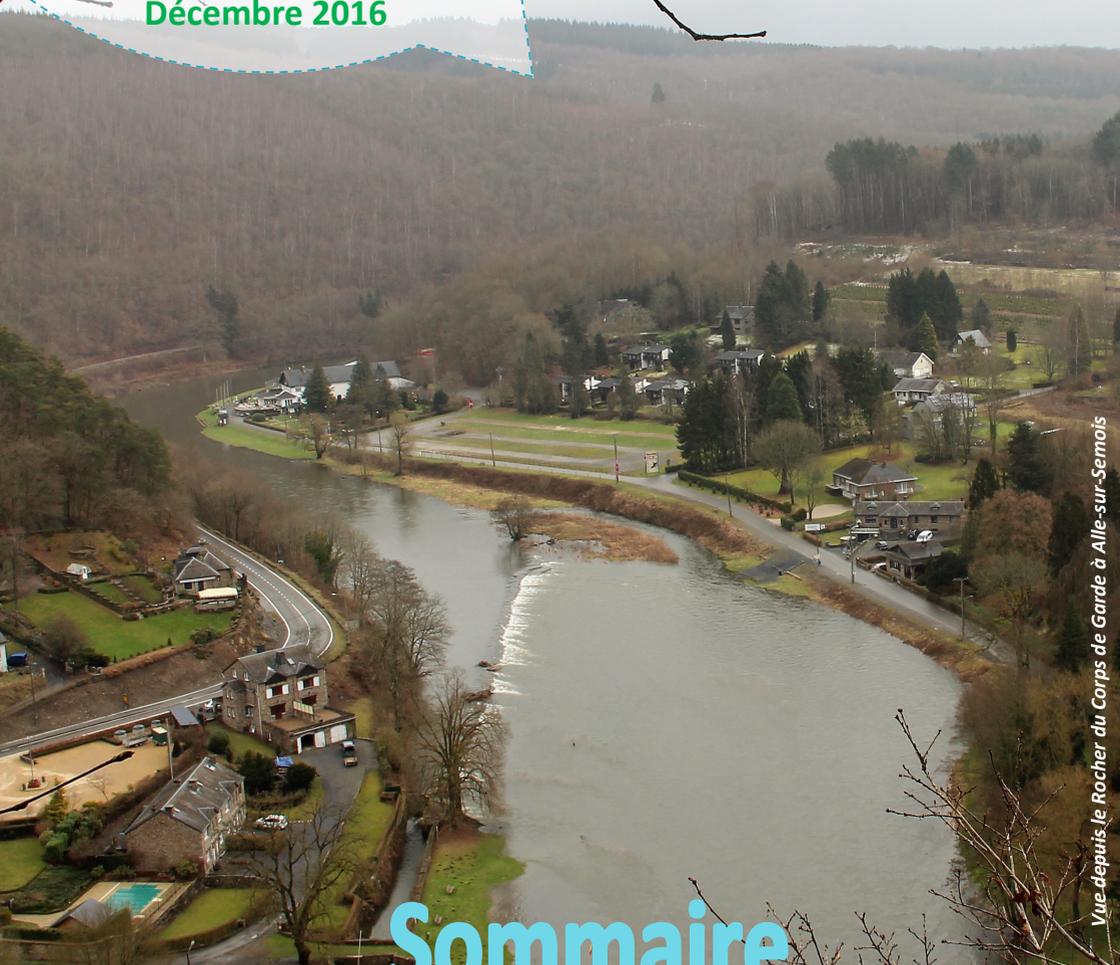
Inf'EAU n°32

Semois-Chiers

Bulletin de liaison du

Contrat de Rivière Semois-Chiers

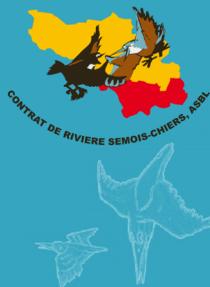
Décembre 2016



Vue depuis le Rocher du Corps de Garde à Alle-sur-Semois

Sommaire

1 Editorial **3** Belles... mais si invasives ! **9** Pendant ce temps les travaux se poursuivent en Semois navigable **13** A Saint-Léger aussi les travaux se poursuivent **17** L'imperméabilisation des sols, un facteur augmentant les risques d'inondation **19** Agenda



Le mot de la Cellule de coordination

Comme en 2014, 2017 sera une année charnière puisque le nouveau Protocole d'accords sera signé le 10 février prochain (réservez déjà cette date) à Rossignol.

Ce dernier vient en effet d'être validé par notre Ministre Monsieur René Collin et est entré en vigueur ce jeudi 22 décembre 2016 !

Nous disons donc au revoir au Programme d'actions 2014-2016, qui a notamment vu déménager la Cellule de coordination, connu les premières campagnes OFNI's et l'arrivée de nouvelles obligations en matière de clôture des cours, découvert une nouvelle signalétique pour nos cours d'eau, assisté aux travaux des gestionnaires des cours d'eau et à l'inauguration de nouvelles stations d'épuration...la liste des réalisations à citer est très longue...

Un programme bien chargé et réussi, à charge du prochain, nous n'en doutons pas, d'en faire tout autant et pourquoi pas, encore mieux!

Pour la santé de nos cours d'eau...

Bonnes fêtes et bonne et heureuse année à toutes et tous !

Sylvie, Céline, Valère et Yanick

Belles... mais si invasives !

Considérée comme une plante très décorative, elle a longtemps été vendue dans les jardinerie et introduite dans beaucoup de jardins.

Attention à la renouée !

Les renouées asiatiques sont des plantes exotiques géantes capables de coloniser rapidement l'espace en formant des massifs denses et impénétrables.

Dispersion épidémique

Les renouées asiatiques sont également dotées d'une forte capacité de régénération. Elles se propagent très facilement à partir de fragments de rhizomes et tiges. **Un petit bout de rhizome de quelques centimètres peut régénérer un tapis dense et étendu de renouées !**

Les terres contaminées en sont le principal vecteur de dispersion. Il faut donc éviter de déplacer ces terres, par exemple lors de chantiers de construction.

Biodiversité menacée

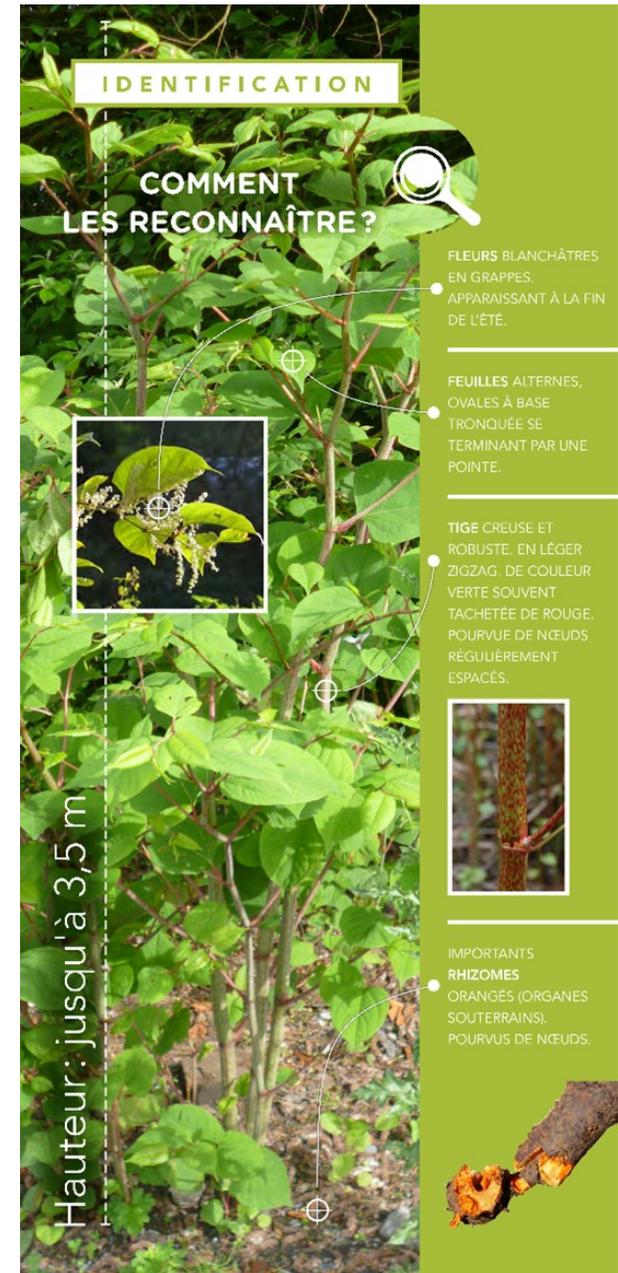
Dépourvues de prédateurs locaux et de compétiteurs, elles se sont avérées très invasives et donc défavorables à la biodiversité. Elles étouffent et éliminent les plantes indigènes, appauvrissent les milieux naturels et banalisent les paysages.

Activités humaines perturbées

Elles rendent l'accès aux berges malaisé, limitent la visibilité le long des routes, gênent l'exploitation forestière et dégradent les infrastructures (trottoirs, ...).

Des cours d'eau malmenés

Elles favorisent l'érosion de berges en période de crues et augmentent les risques d'inondation en freinant l'écoulement de l'eau.



Nouvelle méthode de lutte en Gaume

Aucune technique de lutte n'étant à ce jour validée, une série de tests sont en cours.

Parmi les plantes grimpantes indigènes, la clématite des haies (*Celmatis vitalba*) présente certaines caractéristiques intéressantes : croissance annuelle très élevée (rameaux de 8-10 m observés en un an, la littérature ne mentionnant des croissances que de 3-4 m/an ...), repousses annuelles au départ des pousses précédentes (donc augmentation du volume de la plante chaque année), plante ligneuse et rustique à tendance calcicole, aucun marcottage (ce qui facilite son élimination après gestion).

Des clématites des haies (3 plants par mètre courant) ont été plantées en périphérie des différentes placettes de renouée du Japon. Ces clématites plantées à l'automne vont grimper sur les tiges des renouées et au fur et à mesure de leur croissance vont étouffer ces renouées.

Communes pilotes

Les Communes de Tintigny, Florenville, Saint-Léger, Rouvroy, Musson, Virton passent à l'action et luttent contre la renouée du Japon en plantant des clématites des haies.

Merci de l'attention que les Communes ont bien voulu accorder à cette problématique des plantes invasives.

En savoir plus ?

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/invasives.html?IDC=5632>

<http://www.semois-chiers.be/infos-pratiques/especes-invasives/>

Expérience en cours

Lutte contre la renouée du Japon à l'aide de plantations de clématites




Considérée comme une plante très décorative, elle a longtemps été introduite dans beaucoup de jardins et vendue par des jardinerie. Dépourvue de prédateurs locaux et de compétiteurs, elle s'est avérée très invasive et donc défavorable à la biodiversité.

Parmi les plantes grimpantes indigènes, la Clématite des bois présente certaines caractéristiques intéressantes : croissance annuelle très élevée (rameaux de 8-10 m observés en un an, la littérature ne mentionnant des croissances que de 3-4 m/an ...), repousses annuelles au départ des pousses précédentes (donc augmentation du volume de la plante chaque année), plante ligneuse et rustique à tendance calcicole, aucun marcottage (ce qui facilite son élimination après gestion).



Parc naturel de GAUME



Communauté de communes de la Région de Virton



Commune de Musson

Merci de respecter la zone délimitée

Communes	Villages	Placettes	Dimensions (Lxl)	Date de plantation
Tintigny	Bellefontaine	rue du Radan	15 x 5	08-11-16
Saint-Léger	Meix-le-Tige	rue du Tram (entrée du village)	12 x 4	08-11-16
			5 x 5	
Florenville	Florenville	Lieudit « Le Routy » (route Florenville - Izel)	15 x 5	10-11-16
Virton	Virton	à proximité de l'arsenal pompiers	15 x 7	09-11-16
		le long du Ton	15 x 4	
Rouvroy	Torgny	le long du chemin longeant la Chiers	6 x 8	08-12-16
			3 x 4	
Musson	Musson	derrière l'église	4 x 5	20-12-16

Comment agir ?

Observation

Chacun peut jouer un rôle dans la gestion des plantes invasives. Restez attentif à votre environnement et n'hésitez pas à signaler au Service Travaux ou au Contrat de Rivière Semois-Chiers l'emplacement de ces plantes invasives.

Prévention

Mais évitez également de les disperser.

- Ne pas abandonner les déchets verts dans la nature.
- Ne pas déplacer les terres contaminées par les renouées.
- Ne pas laisser tomber de fragments dans les cours d'eau ni lors du transport.
- Ne pas composter soi-même les renouées du Japon.
- Ne pas broyer les tiges.

Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à contacter le Parc Naturel de Gaume ou le Contrat de Rivière Semois-Chiers.



Parc naturel
DE GAUME

Anne LEGER

Tel : 063/45.71.26

a.leger@pndg.be

www.parcnaturelgaume.be



CONTRAT DE RIVIERE SEMOIS-CHIERS, ASBL

Tel : 063/388.944

www.semois-chiers.be



A Florenville, avec l'aide du DNF



A Virton



A Musson



A Bellefontaine (Tintigny)



A Torgny (Rouvroy)



A Meix-le-Tige (Saint-Léger)

Pendant ce temps... les travaux se poursuivent en Semois navigable

Ces travaux ont été pris en charge par le SPW-DGO2 dans le cadre du bail d'entretien de la Semois navigable

Vresse-sur-Semois

Nettoyage, désherbage et rejointoiement des murs en berge droite de la Semois à Vresse.

Coût des travaux:

24.000€ pour 300 m²



Vresse-sur-Semois : curage de l'arche du pont en rive gauche (vers Laforêt)

La dernière arche du pont en rive gauche de la Semois était comblée par la végétation et les atterrissements. Cette situation aurait pu causer des problèmes en cas de crues.

Environ 3.000 m³ de produits de curages ont été évacués, le talus de la berge à été redessiné afin d'améliorer l'écoulement de la Semois et agrandir son gabarit.

Coût des travaux : 43.000€



Membre-sur-Semois

Reconstruction d'un mur de soutènement en berge droite de la Semois en face de l'île près du camping « Le Jardinets ».



Les gabions formant le mur de soutènement étaient en très mauvais état : pour la plupart éventrés et évidés ou renversés dans le cours d'eau. De ce fait, ils ne remplissaient plus leur rôle.

Un batardeau a été placé en amont, ce qui a permis de mettre le bras droit de la Semois à sec.

Le DNF-Service de la Pêche a été mis à contribution lors de la pose du batardeau : ils se sont mobilisés afin de réaliser un sauvetage des poissons prisonniers en aval de ce dernier.

Cette mise à sec a facilité l'évacuation des résidus de gabions et la pose des **700 tonnes** d'enrochements nécessaires à l'aménagement de ce mur de 90 mètres de long sur en moyenne 2 mètres de hauteur.

Coût des travaux : 50.000€



A Saint-Léger aussi les travaux se poursuivent

La Commune de Saint-Léger, sensible à la préservation et la protection de son patrimoine naturel et culturel, s'est attelée à la restauration de l'arche du pont en briques qui enjambe le Ton entre Châtillon et Saint-Léger au niveau de la piste cyclable.

Suite à des infiltrations d'eau via la tablette supérieure en pierre, l'arcade en briques en façade du pont était tombée et risquait avec le temps, de déstabiliser la face avant (en pierres) du tablier du pont !



© CR Semois-Chiers



Photos : © Commune de Saint-Léger

Suite à cela, il a fallu reconstituer la voûte en briques (coffrage en arc), démonter une partie du tablier en pierres et remise en place ensuite des tablettes ainsi que le rejointoiment de l'ensemble de l'ouvrage.

Différents « trous » dans les maçonneries ont fait l'objet également de réparations.

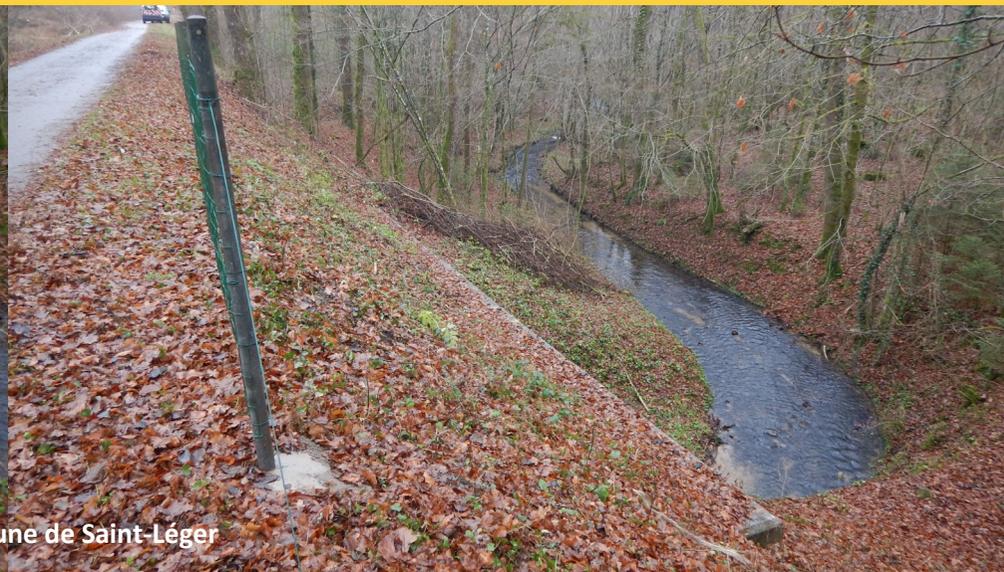
Ces travaux ont été réalisés par les ouvriers communaux.





Difficultés rencontrées : la situation, l'accessibilité (talus 4/4). Un débroussaillage complet de la zone de part et d'autre du pont a été effectué. Ensuite, installation d'un double échafaudage à partir du lit du ruisseau (dans l'eau), l'approvisionnement des matériaux, sécurisation du tablier en pierres qui menaçait de s'effondrer (étançonnage), les travaux de restauration ont alors pu débuter !

Coût des travaux (achat des matériaux) : 1.500€



Photos: © Commune de Saint-Léger

L'imperméabilisation des sols, un facteur augmentant les risques d'inondation

Chaque année, l'Europe perd approximativement une superficie de 1.000 km² en raison de l'étalement urbain et du développement d'infrastructures de transport (principalement des routes). **C'est donc en 20 ans approximativement la superficie de la Wallonie qui est imperméabilisée en Europe !**

La Belgique ayant le **réseau routier le plus dense d'Europe**, les conséquences de l'imperméabilisation du sol se font parfois ressentir chez nous. Notamment en matières d'inondation. Outre son rôle indispensable pour la faune, la flore, le paysage, l'agriculture et la sylviculture, le sol est indispensable dans le cycle de l'eau :

« Le sol absorbe, filtre et stocke l'eau de pluie »

Quand il pleut, une partie de l'eau de pluie est absorbée par les plantes. Une autre s'infiltre dans le sol et sert de réserve aux végétaux. Le reste percole très lentement jusqu'aux nappes d'eau souterraines, qui nous alimentent en eau potable. En outre, le sol et le sous-sol filtrent l'eau et la débarrassent des impuretés et d'une partie des pollutions de surface.

Lorsque le sol est imperméabilisé, il ne peut plus ni absorber, ni filtrer, ni stocker l'eau de pluie.

- L'eau ne s'y infiltre plus et les risques d'inondation sont plus importants.
- Sur les axes naturels de ruissellement, l'imperméabilisation peut provoquer des coulées de boue.
- L'eau ruisselle en surface en recueillant tous les polluants sur sa route (les pesticides pulvérisés sur les trottoirs, les allées privées...) et se déverse dans les cours d'eau, qu'elle contamine.
- Les nappes d'eau souterraines ne sont plus correctement alimentées, ce qui peut provoquer à terme des problèmes d'approvisionnement en eau potable.

Le sol contribue à réguler le climat

Entre le sol, la végétation et l'atmosphère, l'eau circule en permanence.

Lorsque le sol est imperméabilisé, le cycle de l'eau est interrompu. Cela peut avoir une incidence non négligeable sur la température et sur le régime des pluies au niveau local.

La végétation permet aussi de faire baisser les températures, alors que les surfaces artificielles ont tendance à les faire grimper, car elles absorbent mieux l'énergie solaire.

Lorsque le sol est imperméabilisé à l'excès, et que les espaces verts disparaissent, il apparaît souvent un effet « îlot de chaleur », en particulier en ville. » - extrait de la fiche sur l'imperméabilisation des sols du SPW.

Concrètement tout un chacun peut lutter contre ce phénomène en étant attentif aux revêtements utilisés lors de l'aménagement des abords de sa maison. Dans la mesure du possible, il est recommandé d'éviter d'asphalter les allées, parking, cours, terrasse et de privilégier des matériaux perméables (dalles engazonnées, pavés non rejointoyés, graviers, pelouses, etc). Dans les pentes, il est recommandé de privilégier une végétation diversifiée qui retiendra l'eau (le gazon est plus imperméable qu'un parterre diversifié).

Dans le cas de constructions, les eaux de pluies peuvent être récupérées pour arroser le jardin ou pour l'usage domestique, ce qui crée de véritables petits bassins tampon et permet de lutter contre les inondations (et d'économiser de l'eau potable). Dans tous les cas, évitez tant que possible de rejeter les eaux de pluies à l'égout (jardin de pluies, puits d'infiltration, etc).

Chaque petit geste peut contribuer à diminuer l'impact de l'urbanisation sur la rapidité avec laquelle l'eau arrive dans les canalisations et donc in fine dans nos cours d'eau !

Plus d'informations :

<https://dps.environnement.wallonie.be/home/sols/autres-menaces/impermeabilisation.html>

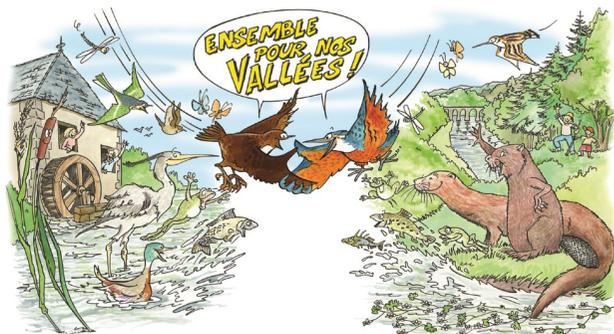
<http://www.idelux-aive.be/fr/bons-plans-pour-les-eaux-de-pluie.html?IDC=2655&IDD=29651>



Vendredi 10 février 2017

**Cérémonie de signatures du Protocole d'Accords 2017-2019
du Contrat de Rivière Semois-Chiers**

Dès 15h au château de Rossignol.



Les journées Wallonnes de l'eau

Durant la seconde quinzaine de mars 2017

Vous retrouverez prochainement le programme complet des journées Wallonnes de l'Eau sur notre site internet www.semois-chiers.be mais également dans notre prochain Inf'Eau.



**Opération communes
et rivières propres**

Les citoyens et associations peuvent s'inscrire **du 15 janvier au 15 mars 2017** sur le site www.walloniepluspropre.be
N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre Commune.

Projet « Ecoles propres »

20 écoles (maternelle, primaire et secondaire) des Communes de Virton, Saint-Léger, Musson, Meix-devant-Virton, Rouvroy et Etalle se sont lancées, depuis septembre 2016, dans un vaste projet qui nous touche tous, la propreté publique.

Vous pourrez découvrir leurs réalisations du 18 au 26 mars 2017, dans les caves de l'Hôtel de Ville de Virton.



L'Inf'EAU est le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Semois-Chiers ASBL.

L'ASBL du Contrat de Rivière Semois-Chiers est présidée par M.Denis COLLARD et est soutenue par la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, les Communes de Arlon, Aubange, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Libramont, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton, Vresse-sur-Semois ainsi que par la Province de Namur, Burgo Ardennes SA, Ampacet SPRL et Sablières Lannoy SPRL.



Cellule de Coordination

Rue Camille Joset, 1

6730 Rossignol

Tél.: 063/388.944

Site Internet: www.semois-chiers.be

Contacts :

ycollignon@semois-chiers.be

scugnon@semois-chiers.be

vlequeux@semois-chiers.be

czintz@semois-chiers.be

Comité de rédaction :

Yanick COLLIGNON, Sylvie CUGNON, Valère LEQUEUX, Céline ZINTZ

Pour vous inscrire en ligne
à ce bulletin:

CLIQUEZ sur **Martin!**

